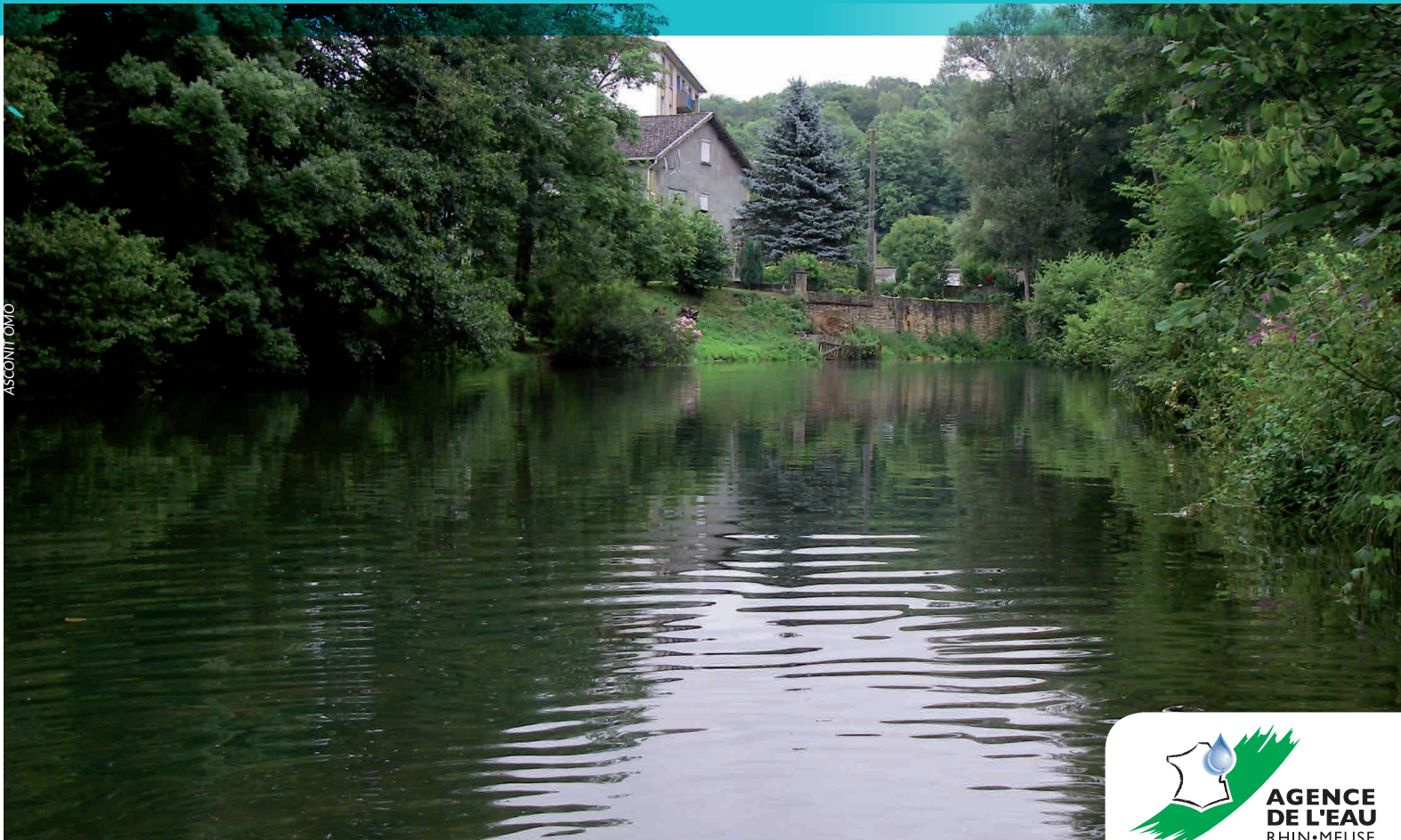






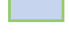
POUR LA RECONQUÊTE DES RESSOURCES EN EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES **BASSIN FERRIFÈRE MEUSE**

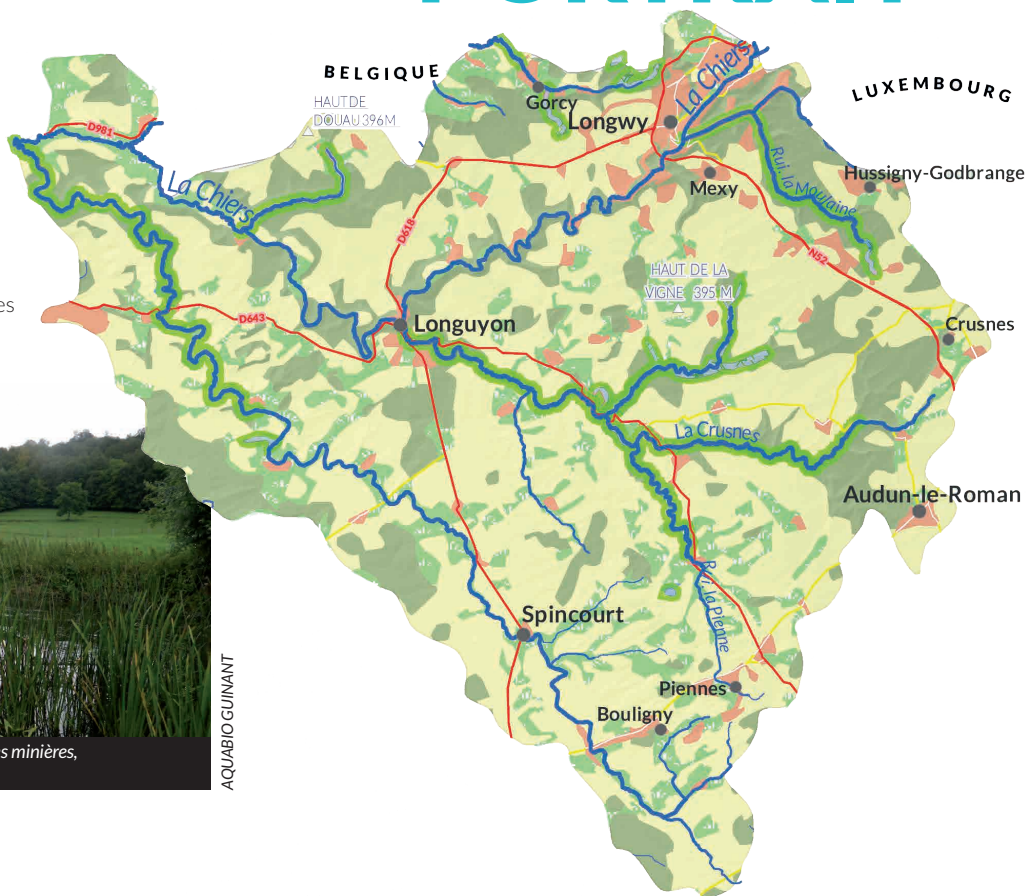
*Longwy • Mont-Saint-Martin • Longuyon • Herserange • Rehon •
Hussigny-Godbrange • Haucourt-Moulaine • Lexy • Bouligny • Cosnes-et-Romain*



PORTRAIT

OCCUPATION DU SOL

-  Cultures
-  Forêts
-  Zones urbanisées
-  Prairies
-  Zones humides remarquables



L'Othain à Othe, rivière dépendante des exhaures minières, caractéristique du territoire

AQUABIO GUINANT



124 HAB/KM²
(moyenne bassin Rhin-Meuse : 139 hab/km²)



6%
du territoire artificialisé
(rang Rhin-Meuse : 20/34)



374 MM/AN
(précipitations efficaces)
pour recharger les nappes
et alimenter les cours d'eau
(moyenne bassin Rhin-Meuse : 373 mm/an)



69%
du territoire dédié
à l'agriculture
(rang Rhin-Meuse : 4/34)



0,5 INDUSTRIE/KM²
(moyenne bassin Rhin-Meuse : 0,65/km²)



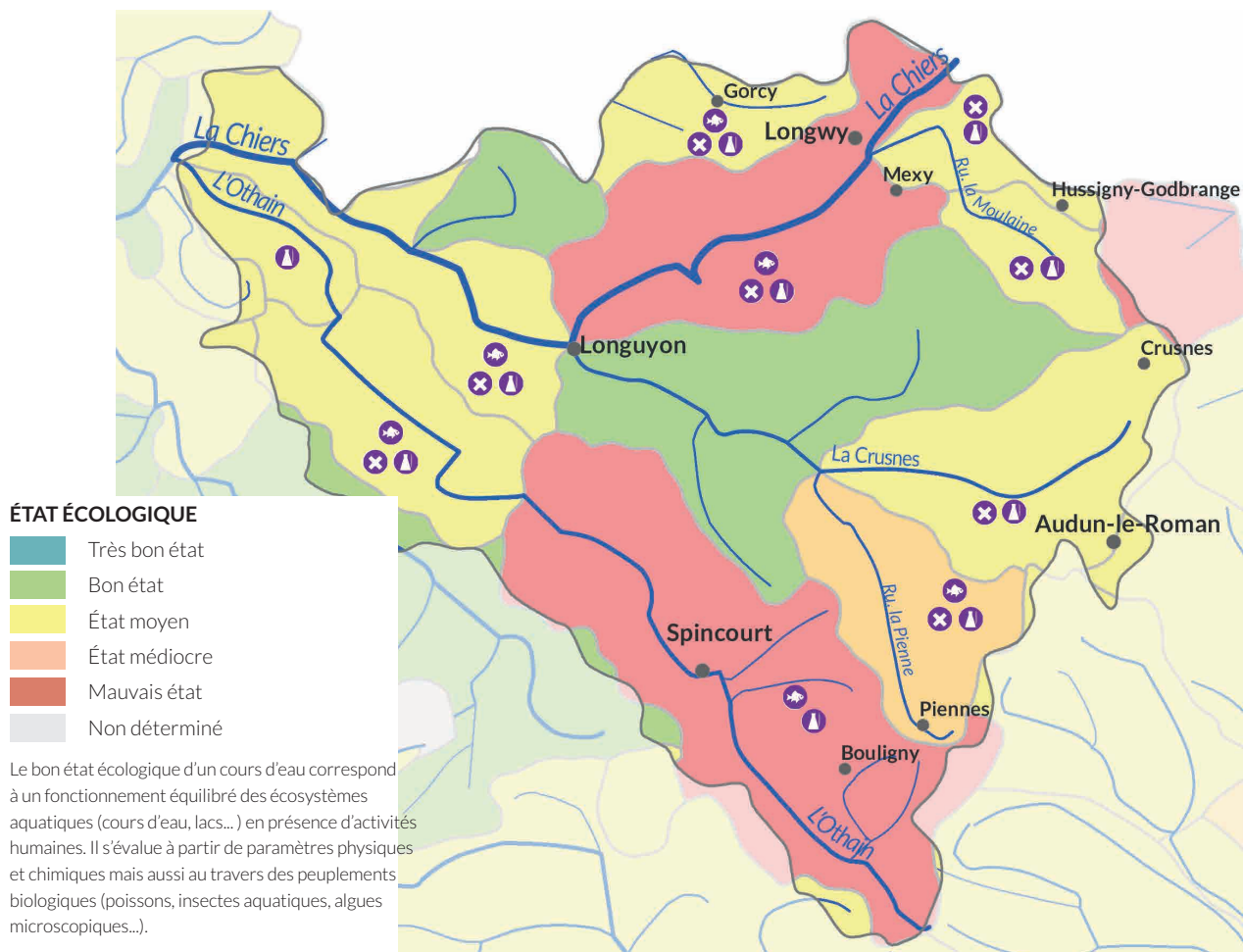
2200 HA
de zones humides
remarquables pour leur
intérêt écologique

Le bassin ferrifère versant Meuse occupe une superficie de 796 km² (30 % en Meuse et 70 % en Meurthe-et-Moselle). Son emprise correspond à la zone est de l'ancien bassin minier d'extraction et de transformation du fer. Sa limite ouest est fixée à l'entrée de la Chiers à Montmédy. La Chiers et ses principaux affluents, la Crusnes et l'Othain, sont les principaux cours d'eau du territoire.

Au début des années 70, l'agglomération de Longwy, spécialisée dans la production de fonte et d'acier était l'un des principaux sites industriels en France. Cette activité a définitivement cessé au début des années 80 et le bassin d'emploi s'est depuis réorienté vers les activités du tertiaire commercial et de loisirs. La proximité immédiate du Luxembourg et le développement du travail frontalier ont joué un rôle dans cette évolution.

L'agriculture occupe près de 70 % du territoire et ne laisse que très peu d'espace aux forêts et aux espaces naturels. Les impacts de cette activité agricole tournée vers la production céréalière sont dépendants de la nature du sous-sol. Le sous-sol argileux et imperméable de la vallée de l'Othain est propice au ruissellement et présente un risque particulier vis-à-vis des eaux superficielles. À l'inverse dans le reste du territoire, le sous-sol calcaire favorise les phénomènes karstiques et les risques de transfert rapide des pollutions vers les eaux souterraines.

QUALITÉ DES EAUX



ÉTAT ÉCOLOGIQUE

- Très bon état
- Bon état
- État moyen
- État médiocre
- Mauvais état
- Non déterminé

Le bon état écologique d'un cours d'eau correspond à un fonctionnement équilibré des écosystèmes aquatiques (cours d'eau, lacs...) en présence d'activités humaines. Il s'évalue à partir de paramètres physiques et chimiques mais aussi au travers des peuplements biologiques (poissons, insectes aquatiques, algues microscopiques...).

PARAMÈTRES DÉCLASSANTS

- ✳ Biologie
- ✕ Substances chimiques
- ▲ Oxygénation et matières organiques

Données 2010 - 2011

Sur le bassin hydrographique bassin ferrifère Meuse, les cours d'eau ont été partagés en 12 entités homogènes. Seules deux d'entre elles présentent un bon état écologique. Sept autres présentent un état écologique moyen, avec de légères détériorations (rectification et suppression de végétation rivulaire, excès de nutriments, de cuivre et de zinc) ne permettant pas le maintien des peuplements aquatiques. L'état écologique médiocre de la Pienne et le mauvais état écologique de l'amont de la Chiers et de l'Othain se traduisent par un déséquilibre profond de leurs peuplements aquatiques, à la fois dû à l'artificialisation excessive des cours d'eau en zones agricoles et urbaines, des excès de nutriments, de matières organiques, de cuivre et de zinc.

17% DES COURS D'EAU EN BON ÉTAT ÉCOLOGIQUE

Dans son ensemble, l'état chimique des eaux présente des dégradations dues à des teneurs excessives en hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) issus notamment de toutes sortes de combustion et de certains métaux lourds (mercure).

La ressource en eau souterraine présente des dégradations en pesticides ou en nitrates. Des concentrations élevées en sulfates et en fer sont liées au passé minier. Enfin, 12 captages dégradés par des pesticides ont été identifiés pour faire l'objet d'actions prioritaires.

ENJEUX POUR L'ATTEINTE DU BON ÉTAT DES EAUX



++

PRÉSERVER LES MILIEUX AQUATIQUES

- Maintenir l'activité d'élevage et les milieux humides associés (prairies inondables, réseau de mares) en développant les filières adaptées de valorisation des produits d'élevage avec les collectivités. Concerne prioritairement le lit majeur de la Crusnes, de l'Othain et de la Chiers aval.

POLLUTIONS DIFFUSES

- Adopter les bonnes pratiques permettant de réduire les apports de fertilisants et de pesticides aux cours d'eau (optimiser les dosages, désherbage mécanique, maintien des sols couverts en automne). Les compléter par la création de zones tampons en sortie de drains agricoles et en bord de parcelles (plantation de haies, restauration de zones humides). Concerne tout le territoire et plus prioritairement l'Othain et ses affluents.



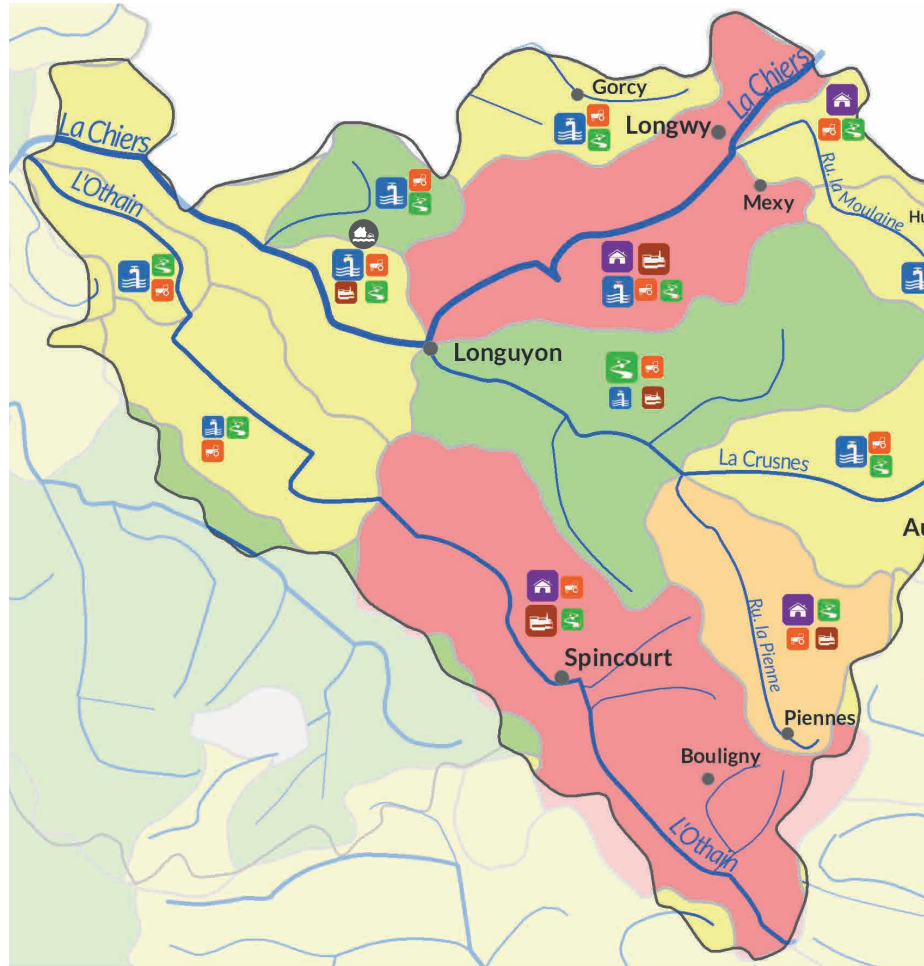
++

RUPTURE DE LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE

- Aménager ou supprimer prioritairement les obstacles infranchissables présents sur l'Othain, la Crusnes, la Pienne, la Chiers aval, la Basse-Vire et le Dornon, d'ici 2017. Ailleurs inscrire ce type d'actions au sein des programmes globaux de renaturation des cours d'eau en incluant la gestion des impacts des étangs.

ALTÉRATION DU FONCTIONNEMENT DES MILIEUX AQUATIQUES

- Faire émerger des programmes globaux de préservation et renaturation des cours d'eau et zones humides dégradés sur les bassins de la Chiers, de l'Othain, de la Crusnes, de la Pienne, de la Basse-Vire, leurs affluents et têtes de bassins versants.
- Engager un programme global de préservation efficace et pérenne des zones humides en priorité sur la vallée menacée de l'Othain.



NATURE ET PRIORITÉ DES ACTIONS À MENER

	Fort	Moyen
Agriculture : Réduire les pollutions agricoles et préserver les milieux naturels		
Collectivités : Réduire les pollutions domestiques et urbaines		
Industrie et artisanat : Réduire les pollutions industrielles et artisanales		
Milieux aquatiques : Préserver et restaurer les cours d'eau et zones humides et rétablir la continuité écologique		
Ressource en eau : Économiser et préserver la qualité de la ressource en eau		

FOCUS

LE SAGE DU BASSIN FERRIFÈRE : UN OUTIL EFFICACE POUR L'AMÉLIORATION DURABLE DE LA QUALITÉ DES EAUX



Débordement des eaux du réservoir Centre dans le Woigot à Mancieulles (2014)

Conseil Régional de Lorraine. BARTHE C



++

CAPTAGES DÉGRADÉS

- Finaliser ou élaborer et mettre en œuvre un plan d'actions pérenne garantissant la reconquête de la qualité des eaux des captages d'eau potable (voir focus).

PRÉLÈVEMENTS EXCESSIFS EN EAUX SUPERFICIELLES

- Lancer une étude globale et concerter les usagers de l'eau pour trouver des solutions pérennes de réduction des prélèvements dans les cours d'eau, prioritairement sur la Moulaine amont et la Basse-Vire, le Dornon, l'amont de la Chiers et de la Crusnes et l'aval de l'Othain.



++

POLLUTIONS PONCTUELLES

- Engager une étude globale de connaissance des rejets de substances dangereuses et développer un plan d'actions visant leur suppression, prioritairement sur les industries présentes sur l'amont des bassins de la Chiers et de l'Othain.

POLLUTIONS DISPERSÉES

- Développer une opération collective visant à réduire prioritairement les apports de substances dangereuses susceptibles d'être émises par les petites entreprises de Longwy (pressings, garages...).



++

POLLUTIONS DIFFUSES URBAINES

- Créer de nouveaux systèmes d'assainissement (assainissement collectif ou non collectif), améliorer la collecte des eaux usées et réduire les déversements d'eaux usées vers le milieu naturel en temps de pluie, prioritairement sur les bassins versants de la Chiers, de la Moulaine, de la Basse-Vire, de l'amont de l'Othain et de la Pienne.
- Poursuivre et encourager l'engagement des communes dans la démarche «zéro pesticide».

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin ferrifère est un outil local de concertation (usagers, élus, services de l'État), d'échange et de discussion qui permet de partager un projet pour la gestion de l'eau du territoire et de renforcer le dynamisme des maîtres d'ouvrages locaux.

Le SAGE du bassin ferrifère s'étend sur trois départements lorrains (Meurthe-et-Moselle, Meuse et Moselle) et regroupe 258 communes représentant une superficie de 2 418 km². Il comprend à fois le territoire du bassin ferrifère Rhin et du bassin ferrifère Meuse.

Porté par la Région Lorraine, le SAGE intègre 3 grandes thématiques spécifiques à son territoire d'action. La principale concerne la mise en place d'une gestion durable et patrimoniale de la ressource en eau contenue dans les réservoirs miniers (500 millions de m³). La deuxième porte sur les cours d'eau, notamment sur leur restauration et la mise en place d'une gestion concertée et adaptée pour ceux dont le débit d'étiage a été modifié après l'ennoyage des réservoirs miniers. Enfin la dernière thématique porte sur la restauration, la préservation et la bonne gestion des zones humides du territoire, dont une grande partie a disparu ou a été dégradée.

RECONQUÉRIR LES CAPTAGES D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE



Animation agricole, opération agrimieux « Crusnes-Chiers »

Chambre d'agriculture de la région Lorraine

Sur le territoire, 12 captages dégradés par les nitrates et produits phytosanitaires ont été identifiés. Ils sont situés sur les communes de Verneuil-Grand, Bazeilles-Sur-Othain, Verneuil-Petit, Tellancourt, Saint-Pancré, Marville, Fresnois-La-Montagne, Longuyon, Viviers-Sur-Chiers, et Pierrepont.

La reconquête de leur qualité nécessite d'impulser une dynamique territoriale afin de mobiliser l'ensemble des acteurs concernés (collectivités gestionnaires de la ressource, services de l'État, agriculteurs, propriétaires) autour de l'élaboration et de la mise en œuvre d'un plan d'actions de protection piloté, dans son ensemble, par la collectivité gestionnaire de la ressource. Dans de nombreux cas, le simple conseil agronomique ne suffit pas, seul un changement profond des assolements (remise en herbe par exemple) ou des pratiques agricoles (agriculture biologique, forte réduction d'intrants) permettront de garantir la reconquête de leur eau.

Le développement de techniques alternatives de désherbage, l'allongement des rotations de cultures, une meilleure gestion des effluents d'élevages sont autant d'exemples ayant déjà fait leur preuve.

PASSONS À L'ACTION

ACTIONS CLÉS POUR LE TERRITOIRE



« En limitant mon utilisation de fertilisants et de produits phytosanitaires, je contribue à améliorer la qualité de l'eau dans la nature, j'améliore la qualité de l'eau potable et je diminue le coût de son traitement »



« En préservant et restaurant les milieux aquatiques et humides de ma commune, je contribue à améliorer l'état écologique des eaux, à réduire les risques d'inondation et à recharger les nappes souterraines »



« En m'orientant vers des technologies propres et en associant toutes les parties prenantes, je concilie l'amélioration des performances de production, la préservation des milieux aquatiques et le développement durable du territoire »

LES ACTEURS AU SERVICE DE LA RECONQUÊTE DE LA QUALITÉ DE LA RESSOURCE EN EAU

COMITÉ DE BASSIN RHIN-MEUSE

- Parlement de l'eau à l'échelle du bassin Rhin-Meuse. 100 membres
- Elabore les plans de gestion des eaux et identifie les actions à mettre en œuvre (mesures)
- Vote les taux de redevances encadrés par la loi

AUTRES PARTENAIRES

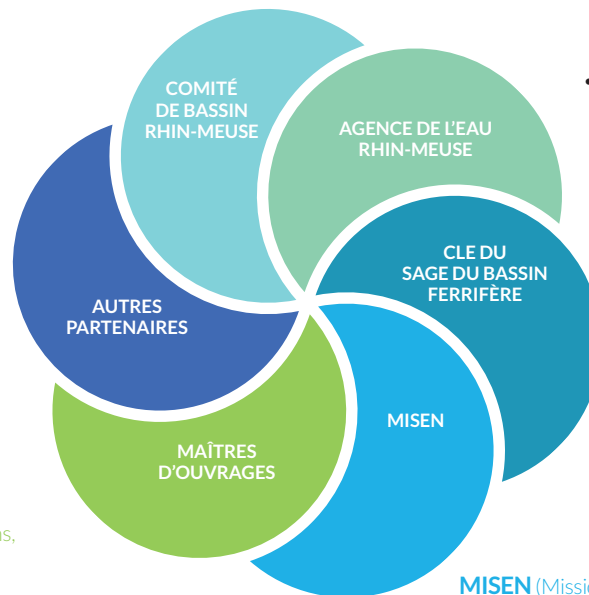
(conseil départemental, conseil régional, EPAMA...)

Au regard de leurs priorités d'actions accompagnent les projets des maîtres d'ouvrages

MAÎTRES D'OUVRAGES

(collectivités territoriales, associations, industriels, artisans, agriculteurs...)

Portent et conduisent la réalisation des projets en faveur de la préservation et de la restauration des milieux aquatiques et de la ressource en eau.



AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE

- En lien avec les Missions inter-services de l'eau et de la nature (MISEN 54 et 55) décline les priorités d'actions
- Accompagne financièrement les projets des maîtres d'ouvrage

COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU BASSIN FERRIFÈRE

- Lieu de concertation où sont déclinées les orientations du plan de gestion
- Trouve des solutions à des problématiques locales

MISEN (Mission Inter-services de l'Eau et de la Nature)

- Coordonne la politique de l'eau à l'échelon départemental. Pilotage : Directions Départementales des Territoires (DDT 55 et 54)
- Met en œuvre et suit l'exécution des plans d'actions opérationnels territorialisés